



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

catastrophes naturelles

Question écrite n° 75685

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les problèmes liés à la procédure de classement en état de catastrophe naturelle des communes des Deux-Sèvres suite aux sécheresses de ces dernières années, et notamment sur la gestion du régime d'indemnisation. S'il est vrai que le nombre de dossier a considérablement augmenté, force est de constater que les lenteurs de la procédure sont préjudiciables aux victimes qui relèvent, souvent, une aggravation des fissures des bâtiments concerné ce qui, avec l'approche de l'hiver, fait craindre une nouvelle extension des dégâts. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures pour d'une part, accélérer les procédures de classement et d'autre part, améliorer l'indemnisation des victimes.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75685

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2158